

Violences faites aux femmes

Webinaire

- Proposé par le CNFPT le 5 novembre 2024
- 800 inscrits, de toute la France et tout profil
- Série de webinaires sur ce thème pendant 2024 et 2025
- Intervenante : Ernestine Ronai, institutrice puis PsyEN

Généralités

- Lutte contre les violences : continu
- 2 événements dans les années 60 et 70 impactant négativement : travail des femmes et maîtrise de la fécondité
- Enquête "Jeunesse" du Ministère en nov 2022
 - 1 femme sur 6 (3.6 millions) victime de violences physiques ou sexuelles par son partenaire ou son ex
 - 1 femme sur 4 victime de violences psychologiques par son partenaire ou son ex
- En 2022 statistiques
 - 118 femmes tuées
 - 267 tentatives de meurtres
 - 759 suicides forcés ou tentatives de suicides forcés
 - 20% seulement des délits connus
- Violences = faits répétés et imprévisibles

Pourquoi ?

- Historiquement : Appropriation du corps de la femme pour s'assurer de la propriété de la descendance
- Accès tardif pour les femmes au savoir et au pouvoir
- Conflit différent de violence
 - conflit = rapport entre deux personnes à égalité
 - violence = rapport entre deux personnes inégalitaire
- Prétexte à la violence mais pas la cause

Droit

- Evolution des lois permanentes
- Code Napoléon
 - femme devoir d'obéissance
 - incapacité civile de la femme
 - supprimé en 1968
- insécurité dans la relation intime : situation aggravante
 - 1992 : pour les conjoints
 - 2006 : pour tous les partenaires et ex
- éviction du conjoint violent
 - 2004 au civil (divorce)
 - 2006 au pénal (plainte)
- loi Violence faites aux femmes, violences dans le couple, incidence sur les enfants
 - 2010 : Protection des victimes avant le retour des violences : ordonnance de protection
 - 2014 : téléphone "grave danger"
- prise en compte des enfants
 - 2018 : présence des enfants comme circonstance aggravante
 - 2020 : suspensions des droits parentaux pendant 6 mois si meurtre du co parent
 - 2023 : suspension des droits parentaux dès l'enquête puis déchéance si meurtre du co parent

Accompagnement

- Savoir différent de connaître ; objectif protéger
- Réseau important pour le suivi sur le long terme, ne pas se sentir seul
- Questionnement systématique pour les travailleurs sociaux lors des entretiens pour obtenir des réponses (immédiate ou plus tard)
- outil : violentomètre (vert, jaune, orange, rouge) avec des mots/situations concrets
- Stratégie de protection de la victime
 - rappel de la loi
 - coupeure de l'isolement
 - accompagnement

Emprise

- Séduction réciproque sinon harcèlement
- 3 étapes
 - 1- séduction /fascination -> "prince charmant"
 - 2- dévalorisation -> désorientation de la victime
 - 3- dépendance affective -> victime coincée

Formes de violences

- injure, silence, cri...
- pour faire peur
- harcèlement moral : inscrit en 2010
- 1 qui décide de la relation sexuelle (quand, quoi) et contraception
- viol conjugal : niveau torture
- justice prisme des moyens utilisés par l'agresseur pour obtenir le rapport
- Violence aggravée : inscrit en 2006
- pas de moyens de paiement alors qu'elle travaille
- pas de travail et pas d'accès au compte
- empêchée de travailler
- dette sans prévenir
- Cyber harcèlement
 - contrôle : comptes, main mises, contact permanent...
 - Dévalorisation : messages dégradants ou photos intimes sur les réseaux
 - Traces dans les téléphones
- Violences administratives
 - Papiers en otage : identité, diplôme, carte vitale...
- bousculade, coups, gifles...
- 1ère giflle : souvent déclencheur de procédures judiciaires

Cycles de la violence

- 1 Phase de tension
 - Agresseur : climat de peur
 - Victime : cherche apaisement
- 2 Phase d'agression
 - Agresseur : agression
 - Victime : triste en en colère
- 3 Phase de justification
 - Agresseur : justifie son acte
 - Victime : culpabilise
- 4 Phase de rémission
 - Agresseur : excuses
 - Victime : espoir que ça s'arrête
- Cycle qui se poursuit jusqu'à ce que l'étape 4 disparaisse puis l'étape 3 également
- Plainte déposée après l'agression et souvent retirée après phase de rémission

Stratégie de l'agresseur

- Objectifs : impunité et conservation de sa victime
- choix de la victime : vulnérable
- isolement de la victime : géographiquement, couper avec la famille/amis (pas de demande d'aide possible)
- dévalorisation de la victime (empêchée de résister)
- terrorisme familial : faire peur à tout le monde
- culpabilisation de la victime "c'est ta faute, tu m'as cherché"
- agresseur souvent sympathique à l'extérieur
- Catégorie d'agresseurs
 - sensible à la loi et reconnaît les faits
 - sensible à la loi mais ne reconnaît pas les faits (les plus nombreux)
 - insensible à la loi (les plus dangereux)
- agresseur
 - égocentrique, immaturité affective
 - difficulté de se remettre en question, de se responsabiliser
 - besoin de contrôle et de maîtrise
 - difficulté de faire passer les besoins des autres avant

Conséquences pour la victime

- impact sur la santé somatique (symptômes physiques)
- tabagisme, alcoolisme, toxicomanie, dépression...
- Cas du psycho trauma
 - violences impact sur le cerveau, encore plus chez les enfants
 - exemple : IRM de Flavie Flament, abusée ado : volume des hippocampes réduit par rapport à une personne lambda
 - souvenirs traumatiques coincés dans l'amygdale au lieu des hippocampes (lieu des souvenirs conscients) (si stimuli identique, souvenir revécu comme au moment de l'agression)
 - peut provoquer une amnésie traumatique ou le sentiment d'irréalité (rend les témoignages "peu crédibles")
 - lien entre amygdale et hippocampes, restauration possible avec un travail spécifique